

CONSEIL MUNICIPAL

du 26 mars 2024

PROCÈS VERBAL

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, CHEVALIER Anne-Laure, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

Excusés :

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 20 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2020 il a pris les décisions suivantes :

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1. Approbation des comptes administratifs

Monsieur Mael Durand, 1^{er} Adjoint, présente le projet des Comptes Administratifs pour l'année 2023.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mael Durand, Après en avoir délibéré, *Monsieur le Maire s'étant absenté*, LE CONSEIL MUNICIPAL, provisoirement présidé par Monsieur Mael Durand, 1^{er} Adjoint, ADOPTE les Comptes Administratifs 2023 et ses résultats comme suit :

Budget assainissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022	10229,49	-808,36	9 421,13
Part affecte à l'investissement (r1068)	131,20	0	131,20
Exercice 2023			
Recettes	14928,97	12043,14	26972,11
Dépenses	17682,97	11365,98	29048,95
Résultat de l'exercice	-2754,00	677,16	-2076,84
Résultat de clôture	7475,49	-131,20	7 344,29
Rar dépenses	0	0	0
Rar recettes	0	0	0
Résultat global de clôture	7344,29	0	7344,29
Budget eau	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022	12433,02	-44101,63	-31 668,61
Part affecte à l'investissement (r1068)	7990,89	0	7990,89
Exercice 2023			
Recettes	24168,99	81036,98	105205,97
Dépenses	28611,12	20934,35	49545,47
Résultat de l'exercice	-4442,13	60102,63	55660,50
Résultat de clôture	0	16001,00	16001,00
Rar dépenses	0	72587,69	72587,69
Rar recettes	0	0	0
Résultat global de clôture	0	-48 595,8	-48 595,8
Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022	186054,72	94537,83	280592,55
Part affecte à l'investissement (r1068)	0	0	0
Exercice 2023			
Recettes	252032,02	847833,76	1099865,78
Dépenses	186783,06	769228,51	956011,57
Résultat de l'exercice	65248,96	78605,25	143854,21
Résultat de clôture	251303,68	173 143,08	424 446,76
Rar dépenses	0	113732,00	113732,00
Rar recettes	0	0	0
Résultat global de clôture	251303,68	59 411,08	310 714,76

2. Approbation des comptes de gestion

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alexandre Joux, Maire, après s'être fait présenter les budgets (PRINCIPAL et ANNEXES) primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer. Le conseil municipal AYANT entendu et approuvé le Compte Administratif, considérant que les comptes sont exacts, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023

Concernant la reprise anticipée des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 de la régie simple ou directe. Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Alexandre Joux, Maire, STATUE sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023, DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Assainissement	
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	- 2 754,00 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	10 229,49 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	7 475,49 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	131,20 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	7344,29 €
Résultat d'investissement 2023	677,16 €
Résultat antérieur reporté	- 808,36 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	- 131,20 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	0 €
	Dépenses 0 €
	Recettes 0 €
Besoin de financement de	131,20 €

Eau	
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	- 4 442,13 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	12 433,02 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	7 990,89 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	7 990,89 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT D002	0 €
Résultat d'investissement 2023	60 102,63 €
Résultat antérieur reporté	- 44 101,63 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	16 001,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	- 72 587,69 €
	Dépenses 72 587,69 €
	Recettes 0 €
Besoin de financement de	48 595,8 €

Principal	
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BP 2023	65 248,96 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	186 054,72 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	251 303,68 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	0 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	251 303,68 €
Résultat d'investissement 2023	78 605,25 €
Résultat antérieur reporté	94 537,83 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001	173 143,08 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	- 113 732,00 €
	Dépenses 113 732,00 €
	Recettes 0,00 €
Besoin de financement de	0 €

4. Vote des taux de taxes locales

Le point est reporté au prochain conseil.

5. Attribution des subventions 2024

Monsieur le Maire, fait lecture des demandes de subventions reçues pour l'année 2024 et rappelle ce qui a été fait en 2023. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération du Conseil Municipal par 11 voix POUR

Les subventions 2024 sont attribuées comme suit :

- ✓ Les enfants de bohème : 150 €
- ✓ As Collège de Briord : 200 €
- ✓ Jeunes Sapeurs-Pompiers Bords du Rhône : 150 €
- ✓ Restau du cœur : 100 €
- ✓ Commune de Lhuis : 100 €
- ✓ Collège de Briord, convention médicale 1^{er} degré : 1 € / enfants

6. Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Après lecture de la proposition de Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo le conseil municipal approuve sa signature.

Monsieur le Maire est autorisé à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025.

7. Prime pouvoir d'achat

Après avoir entendu les modalités de cette prime qui n'est pas obligatoire dans la fonction publique territoriale, le conseil municipal vote contre la mise en place de cette prime

8. Contrat d'assurance

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le nouveau contrat d'assurance suite à l'entretien avec la société Groupama. Le conseil municipal valide à l'humanité les changements apportés et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

9. Convention service d'entretien des poteaux incendies

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention de prestation de services d'entretien des poteaux incendies par la société Aqualter. Le conseil municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

10. Devis divers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis de l'entreprise SARL Rabatel pour l'élagage des chemins. Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 6 000€ HT pour 2024.

Un devis pour un VPI a été demandé à BSO, le devis étant de 2 030€ HT, le conseil municipal souhaite un second devis pour comparer.

Afin de préparer le transfert de compétence eau et assainissement, nous devons réaliser le schéma directeur d'assainissement, Monsieur le Maire informe que des demandes ont été réalisées auprès de différents prestataires.

11. Demande d'inscription d'un nouvel élève

Une demande d'inscription anticipée d'un enfant a été déposée en mairie. M le Maire après échanges avec la directrice d'école et Mme l'inspectrice demande au conseil municipal de se prononcer des suites à donner. La création d'un niveau supplémentaire à l'école de Lompnas ne pouvant être envisagé, la demande de dérogation sera refusée.

Suite à la fermeture prochaine de l'école d'Arandas, la commune a reçue une demande de dérogation d'enfants d'Ordonnaz. Monsieur le Maire prendra contact avec le Maire d'Ordonnaz avant de demander au conseil de se prononcer.

12. Urbanisme

Permis de construire Andrée Babolat, envoi du permis au service ADS en attente de retour

Permis de construire Mael Durand, télétransmission du permis au service ADS en attente de retour

Déclaration préalable Thierry Barry, envoi incomplet pour description de la couverture en attente de retour

13. Divers

Un point sur l'avancement des coupes d'affouage sera réalisé, la fin étant prévue fin de mois prochain.

La toiture des pompiers fuit, une mise à jour des devis 2022 est demandée.

Des aides sont possibles pour la réfection de la fontaine, des devis seront demandés.

La préfecture informe de la mise en place du plan urgence attentat.

L'office français de la biodiversité demande l'autorisation de venir récolter des graines et fruits dans les bois communaux, le conseil municipal donne l'autorisation.

Prochaine réunion le 10 avril à 20h pour le vote des budgets.